

Le gouvernement britannique veut légaliser la « mort assistée ». Voici ce qui va se passer



[Source : off-guardian.org]

Par Kit Knightly

Le Parlement du Royaume-Uni s'apprête à voter sur un nouveau projet de loi visant à légaliser l'aide à mourir pour les personnes atteintes d'une maladie en phase terminale.

Le projet de loi, proposé par le député travailliste Kim Leadbeater, n'a pas encore été publié dans son intégralité. Selon la BBC :

« Les détails n'ont pas été finalisés, mais le projet de loi devrait être similaire à une proposition de la Chambre des Lords, qui permettrait aux adultes en phase terminale ayant six mois ou moins à vivre d'obtenir une aide médicale pour mettre fin à leur vie. »

Il s'agit là de l'aboutissement d'une campagne menée depuis des années par les politiques, les médias et l'industrie du divertissement pour normaliser l'euthanasie dans l'esprit du public britannique.

Pendant ce temps, on nous a dit que l'aide à mourir était bonne pour les gens, bonne pour le NHS ¹ et bonne pour l'environnement.

Le projet de loi devrait être officiellement présenté le 16 octobre, le premier débat devant avoir lieu plus tard dans l'année, ce qui signifie que le vote aura probablement lieu au début de l'année 2025.

Je serais stupéfait qu'il ne soit pas adopté.

Voici mes prévisions pour la suite :

– La première année, il s'agira simplement d'une option, dont on n'entendra pas beaucoup parler, sauf dans des articles titrant par exemple « *L'aide à mourir a épargné à mon parent/partenaire/enfant des années de souffrance* ».

- Au bout d'un an ou deux, un rapport sera publié, faisant état d'un succès grâce à une évaluation statistique inventée et torturée, telle que « *l'aide à la mort augmente les scores de bien-être des patients dans les hôpitaux du NHS étudiés* ».
- Un autre rapport suivra, affirmant que les listes d'attente se sont améliorées en raison de la diminution de la surpopulation dans les services de soins palliatifs. On pourra même prétendre qu'elle a réduit l'empreinte carbone du NHS.
- Des articles d'opinion paraîtront avec des titres tels que « *L'histoire d'une réussite en matière d'aide à la mort fait taire les théoriciens de la conspiration* ».
- L'âge minimum pour bénéficier de l'aide à la mort sera progressivement abaissé. La liste des maladies et des affections pour lesquelles l'aide à mourir est une « alternative thérapeutique recommandée » s'allongera.
- Les maladies non mortelles seront finalement incluses, puis les maladies psychologiques également. Puis les handicaps physiques et mentaux.
- Puis viendra une « urgence » – fausse, évidemment – et le NHS s'en sortira brillamment grâce aux ressources « libérées » par les programmes d'euthanasie.
- Viendront ensuite les éditoriaux. « *L'aide à mourir est bénéfique pour les patients et a sauvé le NHS pendant [une fausse pandémie], il est temps de la rendre obligatoire* ».
- Un député d'arrière-ban présentera un projet de loi obligeant toute personne diagnostiquée avec une maladie mortelle à être inscrite sur une liste d'aide à mourir.
- Le projet de loi échouera et la majorité de la presse s'y opposera, mais le gouvernement publiera des réglementations de compromis « de bon sens » où l'aide à la mort est la règle par défaut, mais où les patients peuvent s'y soustraire s'ils le souhaitent.
- L'aide à mourir ne sera jamais obligatoire. Mais il sera de plus en plus difficile de s'y soustraire. Si vous choisissez de participer et que vous essayez ensuite de changer d'avis, on dira que vous êtes mentalement inapte.
- Les patients qui ne veulent pas signer de DNR² ou opter pour des soins de fin de vie seront qualifiés d'« égoïstes » et d'« irresponsables ». Des études prétendront qu'ils pèsent sur les ressources du NHS.
- À terme, le refus de participer à ces soins entraînera des pénalités sur les pensions de retraite et la facturation des soins de santé, ce qui empêchera de nombreuses personnes âgées de se permettre de rester en vie.

– Ensuite, on mettra en place des panels de patients « mentalement inaptes » dont la mort assistée sera recommandée par des « tribunaux de la miséricorde ».

... et pendant tout ce temps, l'establishment prétendra qu'il y a liberté de choix et qu'il n'y a pas de pente glissante.

[NDLR Quelques pays, dont le Canada, ont déjà légalisé l'euthanasie (voir https://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9gislation_sur_l%27euthanasie_et_le_suicide_assist%C3%A9_par_pays) et sont plus ou moins avancés dans l'évolution envisagée ici par Kit Knightly]

1 Service de Santé du Royaume-Uni – NDT

2 NDT « DNR – Do Not Resurrect » : littéralement « Ne pas ressusciter » (ne pas ranimer).